



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet VIP RFP	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-135152/D	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-135152	Date 2017-03-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-035-26158	
File No. - N° de dossier 035qd.W8486-135152	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-04-07	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Weronski, Radek	Buyer Id - Id de l'acheteur 035qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-1774 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Questions provenant des soumissionnaires potentiels et des réponses du Canada

IMPORTANT: Les réponses aux questions 10, 11, 12, 13, 14, 17 et 18 incluent des modifications à la DDP:

Q1. Peut-on supposer que les PE fournis (comprends 2 postes) sont entièrement validés et fonctionnels et qu'ils utilisent un séquenceur de test TestSTand de NI?

R1. La fonctionnalité/la performance des deux Postes d'essai a été entièrement mise à l'essai et validée en usine en utilisant des PIV Mk 25 de préproduction. Les Postes d'essai doivent être installés et intégrés comme équipement fourni par le gouvernement (EFG) à l'installation d'essai du soumissionnaire retenu, où leur fonctionnalité doit être mise à l'essai à nouveau sur les lieux, conformément au paragraphe 4.1.2.6 de l'Annexe A (Biens) de la DDP. Par la suite, et avant qu'ils ne soient utilisés en soutien à la production à plein régime, leur performance doivent être validés de nouveau en utilisant des PIV Mk25 de la production initiale à faible régime, conformément au paragraphe 4.2.2.4 de l'Annexe A (Biens) de la DDP.
Les postes d'essai n'utilisent pas le TestStand de NI. Ils utilisent plutôt un produit personnalisé qui offre des fonctionnalités semblables, mais limitées.

Q2. Peut-on supposer qu'il existe un processus d'essais dédié pour les essais de fonctionnement, de vibration et thermique?

R2. Pendant les essais de fonctionnement (c.-à-d. essai d'acceptation initiale, essai d'acceptation finale et essai post-TEMPEST), les postes d'essai exécutent un script d'essai de fonctionnement qui comprend deux étapes nécessitant une intervention de l'opérateur. Le script de l'essai est exécuté une fois pour chaque unité à l'essai (UAE).

Pendant les essais thermiques, les postes d'essai exécutent le même script utilisé lors des essais de fonctionnement, sans les étapes nécessitant l'intervention d'un opérateur. Le script de l'essai est exécuté plusieurs fois pour chacun des UAE tout au long du cycle thermique.

Pendant les essais de vibration, les postes d'essai exécutent un sous-ensemble du script d'essai utilisé pendant les essais de fonctionnement sans les étapes nécessitant l'intervention d'un opérateur. Le script de l'essai est exécuté une seule fois pour chacun des UAE pendant le cycle de vibration.

Se reporter au paragraphe 5.2.3.1.1.1 de l'Annexe A (Biens) de la DDP.

Q3. Peut-on supposer que quatre (4) UAE peuvent être mises à l'essai en parallèle par l'appareil d'essai fourni par la Couronne, peu importe la configuration?

R3. Les Postes d'essai peuvent mettre à l'essai une (1) UAE, ou simultanément deux (2), trois (3) ou quatre (4) UAE. Ceci est vrai pour toutes les configurations (c.-à-d. essais de fonctionnement, de vibration et thermiques). Pour des essais simultanés, le processus d'essai est exécuté en série sur plusieurs UAE plutôt qu'en parallèle.

La durée d'essai, excluant le montage et le démontage, pour les essais de fonctionnement (c.-à-d. essai d'acceptation initiale, essai d'acceptation finale et essai post-TEMPEST) est de quinze (15) minutes par UAE (c.-à-d. soixante [60] minutes pour quatre [4] UAE).

La durée d'essai, excluant le montage et le démontage, pour les essais de vibration est de dix (10) minutes pour un (1), deux (2), trois (3) ou quatre (4) PIV Mk25.

MODIFICATION 1 – DEMANDE DE PROPOSITIONS – W8486-135152/D

La durée d'essai, excluant le montage et le démontage, pour les essais thermiques est de douze (12) heures pour un (1), deux (2), trois (3) ou quatre (4) PIV Mk25.

Se reporter aux paragraphes 5.2.3.1.1 et 5.2.3.1.1.1 de l'Annexe A (Biens) de la DDP, qui seront révisés afin de clarifier ce qui précède et modifier la durée de l'essai de fonctionnement de douze (12) à quinze (15) minutes.

- Q4.** Peut-on supposer que les rapports d'essai produits par le PE sont cohérents, peu importe la configuration utilisée (essais de fonctionnement, thermiques, de vibration)?
- R4.** Il existe un format de rapports d'essai différent pour chacune des trois configurations du poste d'essai (c.-à-d. essais de fonctionnement, de vibration et thermique).
- Q5.** NOTA : Le contrôle de l'enceinte thermique et de la table de vibration est la responsabilité de l'entrepreneur.
- R5.** Voir les paragraphes 5.2.2.11.1.2 et 5.2.2.11.2.2 de l'Annexe A (Biens) de la DDP pour plus de renseignements sur le contrôle de la table de vibration et de l'enceinte thermique.
- Q6.** Peut-on avoir accès au jeu de données du PE et à la suite logicielle d'essai, afin d'évaluer correctement la stratégie d'essai à un autre stade?
- R6.** L'information fournie par le gouvernement (IFG), dont dispose les soumissionnaires, est comme indiquée dans la colonne « Avec la DDP » du tableau de l'appendice A3 de l'Annexe A (Biens) de la DDP. De l'IFG supplémentaire comme indiquée dans la colonne « Avec le contrat » du tableau de l'appendice A3 de l'Annexe A (Biens) de la DDP, sera mise à la disponibilité du soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat.
- Q7.** Pouvez-vous fournir un complément d'information sur l'essai de boîtier de membrane au paragraphe 5.2.2.2 de l'Annexe A? Il est indiqué qu'un essai de pressurisation doit être effectué en appliquant une pression de 6.1PSI. Nous n'arrivons pas à déterminer l'orifice à utiliser pour brancher l'air pressurisé ainsi que le volume à pressuriser.
- R7.** Selon les indications du paragraphe 5.2.2.2 de l'Annexe A (Biens) de la DDP, les essais de boîtier de membrane doivent être effectués conformément au jeu de documents techniques (JDT), plus spécifiquement la note 5 du dessin no. 0976473, Ens. Boîtier PIV Mk25.
Comme tous les autres essais à effectuer avec l'équipement fourni par l'entrepreneur, les soumissionnaires doivent concevoir et soumettre un plan de mise à l'essai, dans le cas présent, un plan de mise à l'essai de boîtiers de membrane. Le plan de mise à l'essai de boîtiers de membrane doit donner en détail la façon dont l'entrepreneur compte introduire l'air pressurisé dans toutes ou certaines des chambres de l'ens. boîtier du PIV Mk25, et empêcher sa fuite par les ouvertures autres que le trou du ruban mis à l'essai.
L'introduction de l'air pressurisé peut être obtenue, par exemple en utilisant un montage fourni par l'entrepreneur possédant un orifice comme celui de l'article 21 du dessin 0976421, utilisé lors des essais d'étanchéité, selon le paragraphe 5.2.2.9 de l'Annexe A (Biens) de la DDP.
Empêcher l'air pressurisé de s'échapper peut être accompli en partie, par exemple, en utilisant des montages fournis par l'entrepreneur afin de prendre la place des plaques des articles 3 et 4 du dessin 0976421.

MODIFICATION 1 – DEMANDE DE PROPOSITIONS – W8486-135152/D

Le volume d'air pressurisé nécessaire dépend du nombre de chambres de l'ens. boîtier du PIV Mk25 que l'entrepreneur choisit de sceller pendant la mise à l'essai. Le dessin 0976454 peut aider l'entrepreneur à déterminer le volume.

- Q8.** Essais de métallisation. Veuillez confirmer que nous sommes libres de suggérer un plan et une stratégie de mise à l'essai, étant donné qu'il n'y a pas d'exigences particulières pour ces essais.
- R8.** Les exigences particulières pour les essais de métallisation sont détaillées dans le paragraphe 5.2.2.10 de l'Annexe A (Biens) de la DDP, y compris l'exigence de présenter un plan de mise à l'essai de métallisation.
- Q9.** Essais de rigidité diélectrique : Veuillez confirmer que nous sommes libres de suggérer un plan et une stratégie de mise à l'essai étant donné qu'il n'y a pas d'exigences particulières pour ces essais.
- R9.** Les exigences particulières pour les essais de rigidité diélectrique sont détaillées dans le paragraphe 5.2.2.8 de l'Annexe A (Biens) de la DDP, y compris l'exigence de présenter un plan de mise à l'essai de rigidité diélectrique.
- Q10.** De plus, pouvons-nous demander une prolongation d'au moins un mois afin d'étudier toutes les exigences des essais et la documentation que nous avons reçue cette semaine?
- R10.** La date de clôture est donc prolongée au 2017/04/07 à 14 h, Heure avancée de l'Est (HAE).
- Q11.** (nom de l'entreprise retiré) voudrait demander formellement une prolongation du délai de réponse de la DDP de la date actuelle du 10 mars au 24 mars 2017. Les réponses initiales des fournisseurs indiquent que plus de temps est requis pour évaluer le prix des exigences – plus précisément pour les parties mécaniques.
- R11.** La date de clôture est donc prolongée au 2017/04/07 à 14 h, Heure avancée de l'Est (HAE).
- Q12.** (nom de l'entreprise retiré) voudrait demander formellement une prolongation du délai de l'appel d'offres No W8486-135152/D. Nous demandons que la date de clôture de l'appel d'offres soit prolongée au 4/14/2017. Le plan d'essai est une partie critique de la présente proposition et (nom de l'entreprise retiré) a décidé de travailler avec un partenaire, afin de soutenir cette activité. Nous avons déjà choisi ce partenaire et entamé la coordination afin de satisfaire à toutes les exigences communiquées. Nous croyons avoir besoin de temps supplémentaires afin de fournir une réponse des plus détaillée à cette partie de la proposition et de fournir une solution à coût concurrentiel. Nous tenons à vous remercier d'avance de prendre le temps de considérer notre demande.
- R12.** La date de clôture est donc prolongée au 2017/04/07 à 14 h, Heure avancée de l'Est (HAE).
- Q13.** Est-ce que l'exigence de détailler les frais de transport payés d'avance de la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent 001 – Biens 18.2 peut être retirée? La copie certifiée du connaissance payé d'avance des frais de transport fournit une preuve de livraison à la destination. Les frais de transport sont inclus dans le prix unitaire ferme.
Selon la clause 18.1., modalités de livraison, rendus droits acquittés selon les Incoterms 2010 (transport payé d'avance/expédition et droits à l'exclusion des taxes), l'entrepreneur/le vendeur doit indiquer à titre d'article distinct sur la facture les frais de transport payés d'avance, étayés d'une copie certifiée du connaissance payé d'avance.

MODIFICATION 1 – DEMANDE DE PROPOSITIONS – W8486-135152/D

Le transport payé d'avance/l'expédition est compris dans le prix unitaire ferme pour tous les articles, à l'exception des articles CLIN 010 à 047 qui ont des modalités FCA.

Déterminer les frais de transport pourrait ne pas être possible immédiatement et l'entrepreneur doit donc retarder la soumission de la demande de paiement (facture) mensuelle des livraisons. Les transporteurs fiables et reconnus, tels que UPS, peuvent prendre jusqu'à 3 jours avant de fournir une copie du reçu de livraison signé à la destination et jusqu'à 7 jours avant de fournir une copie de leur facture de livraison.

R13. SPAC est d'accord pour retirer la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent 001 – Biens 18.2, puisque c'est un prix fixe ferme et le coût d'expédition est compris dans la soumission du soumissionnaire.

Q14. Est-ce que les clauses 18.1 et 18.2 devraient être changées à 17.1 et 17.2 afin de précéder 18. Documents de sortie – distribution?

R14. C'est bien une erreur dans la DDP, elles devraient donc être 17.1 et 17.2.

Q15. Pourquoi est-ce que la clause 16 CLIN 010-047 (pièces de rechange) FCA Incoterms 2010 requiert des termes de livraison différents du CLIN 001-009 RDA Incoterms 2010?

R15. Les numéros d'inscription au contrat (CLIN) 001 à 009 doivent être livrés au 7^e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes (DAFC) à l'adresse spécifiée au paragraphe 1 de l'article 16 de la DDP. Les CLIN 010 à 047 doivent être livrés sur place à l'adresse de l'entrepreneur (c.-à-d. le soumissionnaire retenu) conformément au paragraphe 2 de l'article 16 de la DDP. Voir le paragraphe 4.4 de l'Annexe A (Biens) de la DDP et paragraphe 2.5.4 de l'Annexe A (SES) de la DDP.

Q16. En ce qui concerne la clause 2.1 de l'Annexe B – Base de paiement, les paiements pour les livraisons seront effectués selon les dispositions de paiements multiples et le paiement sera effectué pas plus qu'une fois par mois. À quelle date est-ce que la période de paiement du N30 débute – à la date de livraison de la dernière facture de la période d'un (1) mois civil?

R16. 2030 18 (2014-09-25) – Période de paiement

La période normale de paiement du Canada est de 30 jours. La période de paiement est calculée à compter de la date de réception d'une facture dont le format et le contenu sont acceptables, conformément au contrat, ou de la date de réception des travaux dans un état acceptable, tel qu'exigé au contrat, selon la plus tardive des deux dates.

Q17. Veuillez vérifier l'exactitude des références aux sections 19.17.X de la norme IPC/WHMA-A-620B dans l'alinéa e du paragraphe 5.2.2.6 de l'Annexe A de la DDP.

R17. Les références aux sections 19.17.X de la norme IPC/WHMA-A-620B dans l'alinéa e du paragraphe 5.2.2.6 de l'Annexe A de la DDP sont erronées et doivent être remplacées par des références aux sections 19.7.X de la norme IPC/WHMA-A-620B, comme suit :

- e. épreuves mécaniques :
 - i. essais de hauteur de sertissage : conformément à la norme IPC/WHMA-A-620B, section 19.7.1, classe 3;
 - ii. épreuve de tension mécanique/essais de traction : conformément à la norme IPC/WHMA-A-620B, section 19.7.2., classe 3;

MODIFICATION 1 – DEMANDE DE PROPOSITIONS – W8486-135152/D

(Remarque : Les câbles CA5 [0976478-2] et CA1B [0976515-2] ne répondent pas à la norme d'essai de traction IPC-620A – classe 3.)

- iii. contrôle de la force de sertissage : conformément à la norme IPC/WHMA-A-620B, section 19.7.3, classe 3;
- iv. qualification de l'outil de sertissage : conformément à la norme IPC/WHMA-A-620B, section 19.7.4, classe 3;
- v. vérification du maintien de contact : conformément à la norme IPC/WHMA-A-620B, section 19.7.5, classe 3.

Q18. Je me demandais si le gouvernement allait prolonger la date de clôture de l'invitation à soumissionner d'ici une semaine.

R18. La date de clôture est donc prolongée au 2017/04/07 à 14 h, Heure avancée de l'Est (HAE).